



nergie
tale 001
, Bureau 2.55
2

Québec 570, rue du Roi 1
Québec G1K 2X2
Tél.: 522-1568

PAR COURRIEL ET EXTRANET

Monsieur Olivier Tremblay
Hydro-Québec

**Objet : R-3770-2011, Demande d'autorisation du projet LAD;
PREUVE de L'ACEF de Québec.**

Chère consœur,
Cher confrère,

Voici le mémoire de preuve préparé par notre analyste monsieur Richard Dagenais. Monsieur Dagenais n'a pas été en mesure de fournir le document tel qu'annoncé pour le début de l'après-midi. Nous demandons à la Régie d'être relevés du défaut d'avoir déposé notre preuve selon le temps requis.

Espérant le présent document conforme, veuillez agréer chère consœur, cher confrère, mes salutations distinguées.

Denis Falardeau
Avocat
ACEF de Québec.